AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 (3) ItemMarie Moret à monsieur Trouilloud, 3 mars 1888

Marie Moret à monsieur Trouilloud, 3 mars 1888

Auteur·e: Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)
Collation1 p. (500r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Trouilloud, 3 mars 1888, consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN: https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45271

Présentation

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>3 mars 1888</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Trouilloud</u>
Lieu de destination11, rue Bertin Poirée, Paris
Scripteur / Scriptrice<u>Inconnu</u>

Description

RésuméMarie Moret adresse à monsieur Trouilloud un exemplaire du *Devoir* du 22 janvier 1888 qui contient la biographie de Godin, ainsi qu'un exemplaire du 5 février 1888, dont l'« Avis au lecteur » montre que le journal a la rédaction qu'il lui faut. Elle lui explique que *Le Devoir* n'a pas besoin de nouvelle collaboration, que le journal a plus de matières qu'il ne peut publier, qu'il doit rester dans la ligne pacifique et progressive de Godin et qu'il n'est soutenu que par ses ressources personnelles.

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir Personnes citées<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u> Œuvres citées

- « Jean-Baptiste André GODIN », *Le Devoir*, t. 12, n°489, 1888, p. 49-62. [En ligne : http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.12/50/100/860/0/0, consulté le 22 juin 2022]
- Le Devoir, t. 12, n°491, 1888, p. 81-96. [En ligne: http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.12/90/100/860/0/0, consulté le 22 juin 2022]

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 24/02/2023 Dernière modification le 06/12/2023

Guise, Limilistère repondre la même chose: 1º le L'evoir a files de matières qu'il n'en peut insèrer ; 2º Il faut guil reste dans to ligne à la fois pacifique es Monsieur Crouilloud progressive tracee par mon mari et n'insère rien qui ne Soit en accord avec les sentiments Conformament au désir caprime de son fondacteur); har votre lettre d'hier, je vous envoie 3: Enfin comme il n'est dorehar ce couvier, et à la même adresse nouveent Soutenie que par mes que la présente, un exemplaine du ressources personnelles, lesquelles Devoir du 28 janvier dernier qui n'ont rien de comparable à contient la biographie de mon mari celles de mon mari, il faut dont je vous ai parle precedemment. qu'il restreigne des dépendes. Soud la même bande je vous envoie ta consiguence, Monsieur, est etalement l'exemplaire du 5 Férrier qu'il n'accepte pas de collaborateurs qui vous ferer voir, part Tovis en dehors de son personnel d'ici. à nos lecteurs que le Devoir a la . Sensible nianmoins a protes ofer reduction qu'il lui faut. je vous pie d'agréer, Mondieur Des offres de collaboration. mes civilités parfaites, demblables à celles que vous me jaires Marie Godin m avivent de différents colés. Of touted for ne puid que